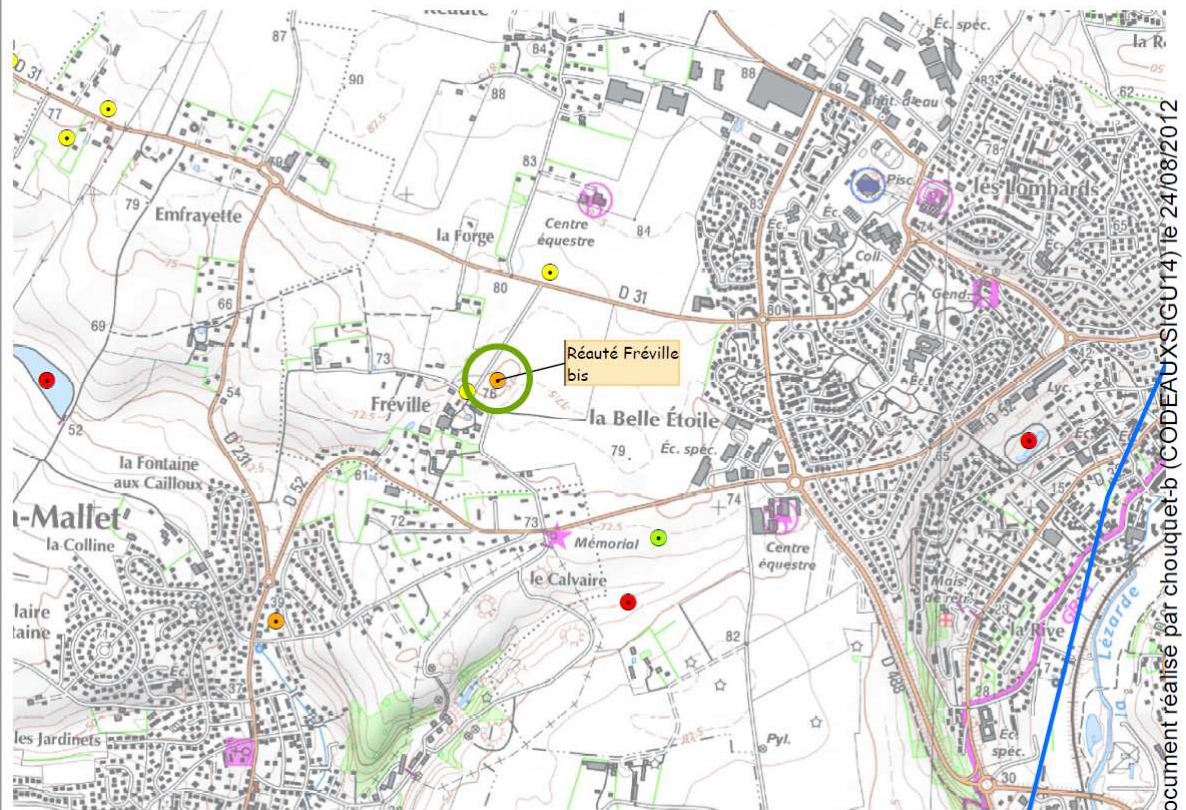


**MONTIVILLIERS – REAUTE FREVILLE BIS**  
**– AC354 BE1028**  
**Hameau de Fréville Les Murets**

**Prescriptions pour l'occupation**

- ✓ Pâturage
- ✓ Foin
- Pose d'une clôture aux frais du bénéficiaire pour la protection du remblai : **remblai exclu de la convention**
- Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés
- Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire
- Présence fascines à protéger en cas de pâturage

**Situation géographique**



**Surface utilisable : 10 468 m<sup>2</sup>**

**Montant annuel de la redevance : 106,27€**

-valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur



**Critère d'attribution**

	Critère	Sous-critère	Barème
<b>1</b>	<b>Prise en compte des contraintes du site : voisinage, accès</b>		<b>/2</b>
<b>2.1</b>	<b>Si production de foin, mode opératoire envisagé</b>		
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 6
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3
	c	Mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2
	<b>/10</b>		
<b>2.2</b>	<b>Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal</b>		
	a	Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, délai prévu, fréquence des visites	De 0 à 5
	b	Adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 3
	c	Terrain de repli et dispositions prises pour la période hivernale	De 0 à 2
	<b>/10</b>		

**Total**

**/12**

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a